## REVENDICATIONS

5

10

15

20

- 1. Toit rétractable pour véhicule (1), ce toit comportant une partie avant (2) et une partie arrière (3) et étant déplaçable entre une position de fermeture dans laquelle lesdites parties (2, 3) recouvrent l'habitacle (4) du véhicule et une position d'ouverture dans laquelle lesdites parties (2, 3) sont repliées à l'intérieur du coffre (5) du véhicule, le déplacement ci-dessus étant commandé par deux bras (6, 7) articulés chacun à un support (8) fixé au véhicule et situé près du bord avant du coffre (5) et à un support (8a) fixé sur la partie avant (2) du toit, les deux bras (6, 7) formant avec leurs articulations (6a, 6b, 7a, 7b) respectives un parallélogramme déformable, caractérisé en ce que l'un (7) des deux bras (6, 7) porte un organe (9) pouvant coopérer avec l'autre bras (6) pour exercer une tension (F) entre ces deux bras, (6, 7), lorsque les deux parties (2, 3) du toit sont dans la position de fermeture.
- 2. Toit rétractable conforme à la revendication 1, caractérisé en ce que l'organe (9) est agencé pour venir en butée contre l'autre bras (6), lorsque les deux parties (2, 3) du toit sont dans une position proche de leur position de fermeture.
- 3. Toit rétractable conforme à l'une des revendications 1 ou 2, caractérisé en ce que le déplacement des deux parties (2, 3) du toit vers la position d'ouverture et vers la position de fermeture est commandée par des moyens de motorisation.
- 4. Toit conforme à la revendication 3, caractérisé en ce que les moyens de motorisation comprennent un moteur électrique ou des vérins qui coopèrent avec l'articulation (7b) sur la partie fixe (8) du véhicule, de l'un (7) des bras pour faire pivoter ce dernier vers l'arrière ou vers l'avant du véhicule.
- 5. Toit conforme à l'une des revendications 2 à 4, caractérisé en ce que la tension (F) exercée entre les deux bras (6, 7) est une résultante des efforts (F1) exercés lors du déplacement des deux parties (2, 3) du toit, entre la position dans laquelle l'organe (9) vient en butée contre l'autre bras (6) et la position de fermeture complète du toit.